



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/683
19 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 125 a) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS QUI DÉCOULENT DE LA RÉOLUTION 687 (1991)
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ : MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES
POUR L'IRAQ ET LE KOWEÏT

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) (A/51/658). Dans le cadre de cet examen, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont apporté un complément d'information.
2. Le rapport du Secrétaire général rend compte de l'exécution du budget de la MONUIK pour la période du 1er novembre 1994 au 31 décembre 1995. Il contient également une recommandation sur la décision que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquante et unième session concernant le financement de la MONUIK.
3. Comme indiqué au paragraphe 5 et à l'annexe I rapport du Secrétaire général, le montant brut des dépenses pour la période du 1er novembre 1994 au 31 décembre 1995 était de 67 296 300 dollars (montant net : 65 072 400 dollars), alors que le montant brut total des ressources mises à la disposition de la MONUIK pour la même période s'élevait à 73 millions de dollars (montant net : 69 973 300 dollars). Le solde créditeur pour la période correspond donc à un montant brut de 5 703 700 dollars (montant net : 4 900 900 dollars).
4. Le solde créditeur brut de 5 703 700 dollars (montant net : 4 900 900 dollars) est essentiellement dû aux économies réalisées sous les rubriques suivantes : personnel militaire, locaux/hébergement, remise en état des infrastructures, transports, opérations aériennes, transmissions, matériel divers, fournitures et services, et contributions du personnel. Les économies réalisées ont été partiellement contrebalancées par un dépassement des dépenses engagées au titre du personnel civil.

5. Au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général, il est précisé que la décision que l'Assemblée générale doit prendre au sujet du financement de la MONUIK concerne le solde inutilisé brut de 5 703 700 dollars (montant net : 4 900 900 dollars). Le Comité consultatif recommande que ce solde soit porté au crédit des États Membres. À cet égard, il a été informé que les deux tiers de cette somme seraient restitués au Gouvernement koweïtien.
